

## Procès-verbal de la séance du conseil d'administration – mardi 27/02/2023

Date de transmission de la convocation : 02/02/2023

1<sup>ère</sup> convocation : oui

2<sup>nde</sup> convocation : non

Président : Amaury VINCENT – Principal

Secrétaire de séance : Catherine LANDRE – Professeur

Quorum : atteint – 20 membres

Début de la séance : 18h06

### RUBRIQUE I. Activités pédagogiques & éducatives

#### Introduction

M. Vincent

M. le principal accueille les membres du C.A.

Sont ajoutés à l'ordre du jour, la convention d'adhésion au groupement d'achat coordonné par la CAN pour l'achat de chaleurs vertes, une motion et un vœu en lien avec l'effectif élèves à la rentrée et la DHG.

Approbation du PV du 22/11/2023

- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 18

#### 1. . Question / Point abordé

M. Vincent

- Enoncé de la question ou du sujet abordé

##### **Préparation de la rentrée 2023 : points effectifs et structure**

- Présentation / contexte

M. Vincent présente un état des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2023. Le collège s'appuiera sur 15 divisions réparties comme suit : 4 div. 6<sup>ème</sup>, 4 div. 5<sup>ème</sup>, 4 div. en 4<sup>ème</sup> et 3 div. en 3<sup>ème</sup>.

Pour ce qui concerne le nombre d'élèves en 3<sup>ème</sup>, une alerte est faite à la DSDEN et au Rectorat par M. Vincent et, sous forme d'un courrier adressé à madame la Rectrice, par le collectif des professeurs. En effet, la cohorte pourrait dépasser le seuil de 90 élèves. Dans ces conditions, l'établissement ne pourrait accueillir d'autres élèves issus du secteur. Ces derniers seraient alors scolarisés dans un autre établissement. Le collectif de professeurs demande le maintien de la 16<sup>ème</sup> division.

Madame la Rectrice a répondu à ce courrier : un arbitrage aura lieu au mois de juin au regard des effectifs qui seront « consolidés ».

Si le nombre de divisions en 3<sup>ème</sup> ne devait pas évoluer, une demande d'hsa complémentaires est faite pour permettre d'accompagner au mieux les élèves de 3<sup>ème</sup>.

- Commentaires / débat

M. Clochard évoque la LVB en seconde professionnelle qui est obligatoirement l'espagnol. Cela créé une difficulté pour les élèves du collège ayant choisi l'allemand ou l'italien. Serait-il possible de proposer des cours d'espagnol en 3<sup>ème</sup> pour les préparer à ce changement ?

M. Vincent répond que cela pourrait être envisagé dans le cadre d'ateliers spécifiques conduits par les professeurs d'espagnol.

Mme Darlay déplore, avec les représentants de parents, que la situation particulière de Mauzé, avec un grand nombre de logements en construction et l'augmentation consécutive de la population ne soit pas prise en compte.

- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Pas de vote

## 2. . Question / Point abordé

M. Vincent

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**DHG : orientations pédagogiques et ventilation de la DHG pour la rentrée 2023 – Annexe 1 et 2**

- Présentation / contexte

M. Vincent présente les changements prévus à la rentrée. Ces changements concernent la nouvelle dynamique pour les mathématiques, le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves et l'enseignement de l'anglais et des langues vivantes tout au long de la scolarité obligatoire. L'établissement est nouvellement accrédité ERASMUS. Cela permettra de renforcer l'acculturation européenne des élèves mais aussi des personnels dès la rentrée prochaine.

Il rappelle le cadre concernant la dotation horaire allouée pour la rentrée.

Les orientations pédagogiques sont présentées en lien avec les 4 axes du projet d'établissement :

Proposer les conditions favorables aux apprentissages et à la progression des élèves

Préparer la réussite des élèves au lycée : enrichir et consolider les parcours

Elargir les horizons culturels et artistiques, ouvrir le collège sur le territoire et au-delà

Co-éduquer : partager avec les parents, l'accompagnement des élèves

Au travers des 4 axes, la DHG a été construite et ventilée en équipe lors des 2 conseils pédagogiques qui ont précédés le CA. Sans s'appuyer sur tous les niveaux, elle permet de maintenir le soutien en français et en mathématiques par l'accompagnement personnalisé, de poursuivre le travail de la co-intervention en langues vivantes pour améliorer et favoriser l'expression des élèves, de garder une marges nécessaires à la mise en œuvre des projets (en lien avec les parcours des élèves).

Des groupes en sciences sont prévus en 3<sup>ème</sup>, un dédoublement en 3<sup>ème</sup> en arts plastiques également et l'organisation de la « consolidation 6<sup>ème</sup> » est actée : 6 HSA sont mobilisées pour la mise en place de groupes.

Commentaires / débat

Monsieur Clochard questionne le dédoublement en arts plastiques d'une seule classe de 3<sup>ème</sup> : la DHG étant limitée un arbitrage est opéré pour la classe qui n'aura pas d'option.

Suite à la lecture du vœu, de la motion, la ventilation de la DHG étant rejetée, conformément à la loi, Monsieur Vincent convoque les membres du CA pour un conseil d'administration exceptionnel le jeudi 02/03. Il indique par ailleurs, que dans la mesure où la ventilation a été construite avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, que les discussions avec la DOSES ont permis l'attribution 2 heures postes supplémentaires, il ne pourra pas présenter une ventilation différente lors du prochain CA.

**Vœu, motion et DHG votés à bulletin secret à la demande de certains membres du CA.**

- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 7

Abstentions = 6

Pour = 5

### 3. Question / Point abordé

Mme Landré

- Enoncé de la question ou du sujet abordé

**DHG : orientations pédagogiques et ventilation de la DHG pour la rentrée 2023 – Voeu – Annexe 3**

- Présentation / contexte

Mme Landré fait lecture du voeu à l'ensemble des membres du CA.

Commentaires / débat

- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 0

Abstentions = 6

Pour = 12

### 4. Question / Point abordé

Mme Landré

- Enoncé de la question ou du sujet abordé

**DHG : orientations pédagogiques et ventilation de la DHG pour la rentrée 2023 – Motion – Annexe 4**

- Présentation / contexte

Après la lecture de la motion, Madame Delmas, CPE, questionne le signal probablement négatif envoyé par les membres du CA s'ils votaient contre la ventilation de la DHG dans la mesure où le voeu et la motion expriment déjà les inquiétudes des enseignants et parents d'élèves ; d'autant que le courrier du collectif des enseignants, transmis au rectorat, a reçu une réponse de la Rectrice ; c'est donc qu'un dialogue semble possible.

Madame Landré lui répond que le courrier envoyé au Rectorat n'était porté que par le collectif de professeurs. Aujourd'hui, les 2 fédérations de parents souhaitent montrer leur mécontentement vis à vis de cette DHG. Elle ajoute que voter contre reste le seul moyen de faire entendre leur avis (tout comme les professeurs). Enfin, elle précise que lors de l'arbitrage de juin, le « cas » des collègues ayant voté « pour » leur DHG risquent de ne pas être réexaminé puisqu'il apparaîtra que leur répartition est acceptée.

Mme Landré fait lecture de la motion à l'ensemble des membres du CA.

Commentaires / débat

- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 1

Abstentions = 8

Pour = 9

## 5. . Question / Point abordé

Mme Diop

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**DBM sur l'exercice 2022**
- Présentation / contexte  
Présentation de diverses DBM et DO en lien avec l'exercice budgétaire 2022 :
  - Reversement au CD79 dans le cadre de la convention d'occupation précaire (logement de fonction)
  - Réajustements de certaines dépenses pédagogiques avec ressources affectées
  - Constatation des produits scolaires
  - Variations de stocks
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant) => Pas de vote

Nombres de votants = 0

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 18

## 6. Question / Point abordé

Mme DIOP

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Convention cadre AGAPE**
- Présentation / contexte  
Présentation de la nouvelle convention cadre des groupements de commandes gérés par AGAPE 79. Les modifications apportées à la convention auparavant en vigueur sont les suivantes:
  - Nombre des membres du bureau qui passe de 15 à 20 membres maximum
  - Tarifs de cotisations

Adhérents EN sans SRH	160€
Adhérents EN avec SRH	295€
Adhérents hors EN	360€

- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 18

## 7. Question / Point abordé

Mme DIOP

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Convention d'adhésion au groupement d'achat coordonné par la CAN**
- Présentation / contexte  
Renouvellement de la convention d'adhésion au groupement d'achat coordonné par la CAN pour l'achat de chaleur verte
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 18

## 8. Question / Point abordé

Mme DIOP

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Convention Jeunes en librairie**
- Présentation / contexte  
Présentation du dispositif Jeunes en Librairie et du partenariat entre le collège et l'association des Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine.  
Ce dispositif permettra aux élèves d'une classe de 6<sup>ème</sup> de se voir offrir un bon d'achat d'une valeur de 30€ contre une participation versée par le collège de 10€/élève. Les élèves de cette classe visiteront la Librairie Gréfine de La Rochelle.
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant) => 18

Nombres de votants = 18

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 18

## RUBRIQUE III.

## Questions diverses

### 1. . Question / Point abordé

M. Vincent

Aucune question.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Principal clôt la séance à **19h49**.

**Annexe 1 – DHG R. 2023**

	L	C	L	M	A	A	E	I	H	M	T	P	S	M	A	E	R	*	DOTATIONS	
	E	L	E	O	L	N	S	T	I	A	E	H	.	U	R	.	E	T		
<b>COLLEGE :</b>	T	A	T	D	L	G	P	A	S	T	C	Y	V	S	T	P	L	O		
	T	S	T	E	E	L	A	L	T	H	H	S	.	I	S	.	I	T		
<b>RENE CAILLIE</b>	R	S	R	R	M	A	G	I	O	E	N	I	T	Q		S	Q	A		
<b>MAUZE SUR LE MIGNON</b>	E	I	E	N	A	I	N	E	I	M	O	Q	.	U	P	.	U	U		
<b>0790929F</b>	S	Q	S	E	N	S	O	N	R	.		U		E	L		A	X		
	U	S	D			L			E			E			.		T	*		
<b>Ventilation DGH Globale 2023</b>	1,50	78,50	7,50	54,00	28,50	7,50	46,50	60,00	22,00	23,00	23,00	16,00	16,00	58,00				442,00		447,00
<b>Heures Postes demandées</b>	1,50	72,00	7,50	54,00	26,50	7,50	42,00	56,00	18,00	18,00	21,00	15,00	15,00	57,00				411,00	409,00	
<b>HSA demandées</b>		2,50			2,00		4,50	2,00	4,00	5,00	2,00	1,00	1,00	1,00	5,00			30,00	38,00	
<b>HSA demandées - Approfondissement/ Consolidation 6ème</b>		4,00						2,00										6,00		
																		447,00		

Annexe 2 – Ventilation et choix pédagogiques R. 2023

## La ventilation R. 2023

	Heures totales	6EME	5EME	4EME	3EME
Acc Perso Maths/Fr	13h	6h Maths/Fr	2h AP/ 4cl. Fr	2h AP/ 4cl. Fr	1,5h AP/ 3cl. Fr 1,5h AP/3Cl. Maths
Acc Perso LVA + LVB	3h		0,5h AP/1cl. Esp	2h AP/4cl. Ang 0,5h AP/1cl. Esp	
Sciences	4,5h				4,5 h - 3cl. 4groupes
Arts Pla.	1h				1h Dédouplement
Latin	4,5h		1,5 h	1,5h	1,5h

### Annexe 3 : Vœu

Collège René Caillié de Mauzé s/le Mignon

Conseil d'Administration du lundi 27 février 2023

#### DOTATION HORAIRE GLOBALE – SUPPRESSION D'UNE DIVISION

Vœu soumis au vote par les professeurs, et les parents d'élèves (APEI, FCPE)

Le collectif des professeurs du collège de Mauzé s/le Mignon prend connaissance, en même temps que la DHG, de l'intention des services de l'Education Nationale, de passer de 16 à 15 divisions à la rentrée prochaine (suppression d'une classe de 3ème). Les professeurs souhaitent porter à la connaissance du conseil d'administration les éléments qui motivent leur refus de cette suppression. Le collège de Mauzé s/le Mignon se situe en zone rurale : par ce fait, il possède des caractéristiques dont il faut tenir compte en termes de population, d'enclavement, d'objectifs éducatifs et de pédagogie.

#### **Du point de vue des effectifs et de la carte scolaire :**

- La prévision retenue de 87 élèves en 3ème alors que le collège compte actuellement 95 élèves en 4ème est impossible à réaliser : elle repose sur le départ supposé (en MFR ? en 3<sup>ème</sup> prépa-métier ?) de 8 élèves, ce qui nous semble peu probable.
- La prévision retenue de 87 élèves en 3ème ne correspond pas à la situation réelle du territoire. En effet, la commune de Mauzé, devenue attractive de par sa situation géographique, a mis en œuvre la construction de plusieurs lotissements (70 logements seront livrés en 2023) et il en est de même dans les 8 communes de la carte scolaire du collège. La population scolaire est donc en hausse. Au cours des années précédentes, les inscriptions de nouveaux élèves en cours d'année ont logiquement augmenté : 3 à 4 selon les années.
- Le collège de Mauzé étant une petite structure, la suppression d'une division surcharge fortement les 3 autres classes du niveau : 30 élèves par classe dès la rentrée. Ces effectifs ne permettront aucune inscription en cours d'année. Des familles ayant choisi Mauzé en partie pour son offre scolaire, se verront alors contraintes d'inscrire leur enfant dans un autre établissement (éloigné car en zone rurale) et de le véhiculer matin et soir puisque non desservi par les transports scolaires. Le principe de la carte scolaire tel qu'il a été légalement défini, permet à « toute famille de scolariser un enfant sur le territoire de son domicile si les capacités d'accueil sont suffisantes ». C'est le cas à Mauzé où le collège dispose des locaux nécessaires pour accueillir jusqu'à 17 divisions. En revanche, les salles de classe ne permettant pas d'accueillir plus de 30 élèves pour des raisons de sécurité, des familles souhaitant inscrire un enfant en 3ème ne le pourront pas. Leur droit ne sera donc pas respecté.

#### **Du point de vue de la pédagogie**

Le projet d'établissement 2022-2026 développe les 4 axes suivants :

- Proposer les conditions favorables aux apprentissages et à la progression des élèves
- Préparer la réussite des élèves au lycée : enrichir et consolider les parcours.
- Elargir les horizons culturels et artistiques, ouvrir le collège sur le territoire et au-delà
- Co-éduquer : partager avec les parents, l'accompagnement des élèves

La suppression d'une division de 3ème va à l'encontre de ces objectifs :

#### • Proposer les conditions favorables aux apprentissages et à la progression des élèves

La cohorte concernée a déjà subi la fermeture d'une classe de 5ème et en a beaucoup souffert. Ces mêmes élèves risquent d'être à nouveau placés dans des conditions insupportables pour leur année de 3ème :

Des salles de classes sous-dimensionnées :

30 élèves + 1 enseignant + 1 AESH = 32 personnes se partageant certaines salles de 47 m<sup>2</sup>, soit 1,4 m<sup>2</sup> par personne, bien en dessous des recommandations officielles (guide « Bâtir l'école / collège » du Ministère) et surtout en limite absolue des conditions de sécurité (DUER).



Dans ces conditions, en dehors du manque de confort évident, il est impossible de mettre en œuvre une pédagogie variée et inclusive, permettant aux élèves d'évoluer dans l'espace en fonction de leurs besoins et de pratiquer du travail collaboratif.

• Préparer la réussite des élèves au lycée : enrichir et consolider les parcours

Co-éduquer : partager avec les parents, l'accompagnement des élèves :

Dans un contexte rural défavorisé où le déterminisme social est une réalité, nous oeuvrons pour une orientation choisie et ambitieuse : les professeurs principaux de troisième jouent un rôle déterminant en rencontrant très fréquemment les jeunes et leurs familles tout au long de l'année. Les effectifs de 30 élèves par classe mettent en péril la capacité des professeurs principaux à assurer correctement le suivi individuel de l'orientation.

• Elargir les horizons culturels et artistiques, ouvrir le collège sur le territoire et au-delà :

La fermeture d'une classe et le nombre croissant d'heures supplémentaires imposées entraînent une fragilisation de l'équipe pédagogique puisqu'à la rentrée prochaine, les professeurs de plusieurs disciplines devront assurer des compléments de service dans d'autres établissements. Une équipe moins stable implique, de fait, moins d'investissement des professeurs « de passage » et moins de projets. Ce qui signifie pour notre collège un appauvrissement sensible de l'offre éducative et culturelle.

Depuis de nombreuses années, les équipes du collège de Mauzé font preuve d'adaptation et d'innovation pédagogique, très souvent en avance par rapport aux directives (évaluation des compétences, projets transdisciplinaires, compétences psychosociales, ouverture du collège sur les partenariats locaux et internationaux – accréditation Erasmus ...) dans le but d'offrir aux élèves du milieu rural les mêmes chances qu'aux élèves citadins.

La suppression d'une division de 3ème entraînant les conséquences énumérées dans les paragraphes précédents nuira à chacun des axes de notre projet. Ce sont nos élèves qui en subiront les conséquences.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons que la situation du collège de Mauzé s/le Mignon soit réétudiée par les services de l'Education Nationale afin de maintenir la 16ème division et par conséquent d'abonder la DHG du nombre d'heures correspondant.**

## Annexe 4 - Motion

Collège René Caillié de Mauzé s/le Mignon

Conseil d'Administration du lundi 27 février 2023

### DOTATION HORAIRE GLOBALE

Motion déposée par les professeurs et les parents d'élèves (FCPE, APEI)

Pour la rentrée 2023-2024, le rectorat dote le collège de 409 heures poste et de 38 HSA. Nous aurions donc une structure moins favorable que l'an dernier compte-tenu de nos effectifs puisque cette dotation correspond à la suppression d'une division de 3ème. Nous savons, à cette période de l'année, l'instabilité des prévisions d'effectifs retenus par le rectorat, qui conditionnent structure et dotation. Nous souhaitons dire ici que nous resterons donc vigilant.e.s à chaque étape de cette fin d'année scolaire afin que des effectifs plus réalistes soient pris en compte. Nous dénonçons également la seule règle qui ne change pas, et même s'ancre chaque année un peu plus : tout ce dont les élèves auraient besoin (aide personnalisée, co-animation, aide aux devoirs, projets transdisciplinaires, ouverture culturelle...) ne pourrait se faire qu'en heures supplémentaires, ou disparaître. C'est dire que l'on reporte une fois de plus sur les professionnel.le.s investi.e.s (et parfois épuisé.e.s) la charge d'une réussite que notre ministère refuse de corréliser aux moyens donnés à l'Éducation. Preuve en est : nous avons appris par la radio que les élèves de 6ème gagneraient 30 minutes de mathématiques et 30 minutes de français par semaine. Mais nous apprenons aussi que ce ne sera pas plus d'école pour mieux apprendre, mais un dispositif financé dans l'emploi du temps en retirant une heure de technologie du programme de l'enseignement de sciences. Cette décision est en tout point inacceptable :

– D'une part, elle retire aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième la technologie, discipline qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

– D'autre part, le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, être victimes d'une mesure de carte scolaire ou encore rester en sous-service et se voir contraint.e.s d'accepter des missions qui ne sont pas les leurs. La technologie n'est que le début d'un processus dans lequel on peut retirer, au gré d'annonces médiatiques, des heures à des matières essentielles pour faire croire que l'on donne des moyens afin de résoudre des difficultés. Nous ne sommes pas dupes : la suppression de la technologie en 6° est un moyen de gérer la pénurie d'enseignant.e.s de cette discipline. Au vu du nombre toujours plus bas d'inscrit.e.s au CAPES dans d'autres matières, lesquelles seront les prochaines ?

Par ailleurs, le sentiment de mépris ressenti par la profession au niveau national se retrouve <sup>10</sup>au niveau départemental : c'est en effet dans la presse que l'on apprend que plusieurs collèges vont être fermés dans les Deux-Sèvres. Si une réflexion sur les établissements est engagée (plan collèges 2050), les réponses doivent être adaptées à chaque situation (problématiques éducatives et pédagogiques, considérations environnementales, économiques et sociales). La concertation ne peut donc pas se faire sans les équipes. Au niveau départemental, 14 postes de professeur.e.s en collège seront supprimés à la rentrée à cause des suppressions de divisions, principalement dans les collèges ruraux. Les établissements sont malheureusement en concurrence les uns avec les autres, compte tenu de la baisse des dotations : le territoire rural ne vaut-il pas plus de considération que cela ?

Pour toutes ces raisons et bien que nous ayons travaillé collectivement à une ventilation de la DHG pour tenter d'en limiter certaines conséquences négatives, le résultat ne nous satisfait pas. Il s'est agit de gérer la pénurie mais en aucun cas d'approuver les choix pédagogiques auxquels nous sommes contraints.

C'est pourquoi les professeur.e.s du collège de Mauzé s/le Mignon ainsi que les associations de parents du collège de Mauzé s/ le Mignon votent contre la répartition de cette DHG.